Manufactures de toutes sortes—Moulins, Chantiers de Construction, etc., etc., et s'ils sont mus par la vapeur ou par l'eau.	Nombre de personnes emps y és.	REMARQUES.
41	42	43
	•	
		Je déclare ce que dessus complet et vrai dans toutes ses porticularités au meilleur de ma connaissance et croyance.  (Signature, Dearr Decemble.

## AVIS.—On viendra chercher cette Cedule le Lundi 12 Janvier.

-----

Par la 11e Section de l'Acte 14 et 15 Victoria, ch. 40, il est statué que "l'occupant de chaque maison ou de chaque étage, appartement ou putie de maison à qui ou pour qui une cédule aura été laissée en remplira les blancs au meilleur de sa connaissance ou croyance, et la signera, en autunt qu'il s'agit de toutes les personnes demeurant dans la dite maison, étage ou appartement occupé par lui; et il la délivrera au recenseur lorsqu'il en sera requis par lui; et en l'absence de l'occupant, quelqu'autre membre de sa famille, s'il s'en trouve qui soit capable de le faire remplira les blancs de la cédule, la signera et la délivrera au recenseur; et tout occupant comme susdit qui retusera ou tera détaut volontairement et sans accuse légitime de remplir les blancs de la dite cédule au meilleur de sa connaissance et croyance, ou de la signer et délivrer comme susdit lorsqu'il en sera requis, ou qui volont tirement fera, signera ou délivrera, ou fera faire, signer ou délivrer un rapport frux de toutes les maintess ou de quels ques-unes des matières s pécifiées dans une cédule, sera passible d'une amende de deux douts au moins ou de civa doute au plus."

Les différents énunérateurs ont des ordres exprès de faire observer strictement la clause qui précède.

Cette cédule doit contenir les noms de toute: les personnes qui demenraient dans la muison la muit da dimanche, 11 juavier 1852, que ce soit comme résidants fixes ou en passant, ayant leur rési lence parmamente ailleurs, et spécifier dans la col. nº 5, si telle résidence est dans le Haut ou le Bu-Canada ou hors du Canada; aussi de toute personne y résidant habituellement muis qui se trouvera alors absente, distingaant ces personnes des autres.

Par ordre du Barcau de la Statistique,

W. C. CROFTON,

SECRETAIPE.